

AU NIVEAU MEDICAL : Nom et téléphone du médecin traitant :

L'enfant est-il ALLERGIQUE ? 1. A des médicaments ? Lesquels ? _____

2. A des aliments ou d'autres produits ? Lesquels ? _____

L'enfant est : droitier - gaucher Il doit porter des lunettes : OUI / NON --> TOUJOURS / RIEN QU'EN CLASSE

ECOLE FREQUENTEE L'AN PASSE : Celle-ci / ou ... : Nom et adresse précise de cette école :

S'il s'agit d'une école à l'étranger : précisez simplement le pays de cette école :

Il y était en 1 / 2 / 3e MATERNELLE ou 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6e année PRIMAIRE

Ses résultats : % : Très bien - Avec difficultés - Doit doubler

A-t-il dû recommencer sa 3e maternelle ?

OUI - NON Si oui : dans quelle école ?

Il est entré pour la première fois en 1e année PRIMAIRE
en Communauté Française de Belgique :

le//

Adresse complète de cette école :

ENGAGEMENTS DES PARENTS :

1. Nous reconnaissons avoir reçu copie des Projets éducatif et pédagogique de l'Etablissement,
des Règlements d'Ordre Intérieur (ROI) et des Etudes
ET NOUS NOUS ENGAGEONS A LES RESPECTER.

Au cas où nous l'aurions égaré, il nous est possible d'en demander un nouvel exemplaire à la direction.

2. Nous certifions sur l'honneur que toutes les informations de ce document sont exactes et complètes et
nous nous engageons à signaler à l'école, dans les plus brefs délais et PAR ECRIT, toutes modifications survenant en cours d'année
(!!! aux numéros de GSM !!!)

3. Au cas où nous ne pourrions pas être contactés, nous laissons le soin au médecin et/ou à l'école
de prendre toutes décisions que nécessiterait l'état de santé ou la sécurité de notre enfant,
étant entendu que nous serons avertis le plus rapidement possible.

4. En cas de séparation des parents, nous nous engageons à remettre à la direction un document officiel (= jugement)
notifiant qui a la garde de l'enfant.

5. Si l'école possède un site Internet ou diffuse un journal d'école,
nous autorisons la publication de photos de notre enfant dans ceux-ci .

Date et signature des Parents :

!!!!!! La réception d'une composition de ménage (obligatoire) et l'autorisation de changement
de l'école précédente (si c'est le cas) confirmeront l'inscription...